

AGENCE PARCS CANADA

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2010-2013

Renseignements généraux

Institution fédérale Site Web	Agence Parcs Canada www.pc.gc.ca
Personne responsable	Alan Latourelle, directeur général de l'Agence (DGA)
Hauts fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO (p. ex., sous-ministre adjoint ou champion des langues officielles)	Pat Thomsen, Dirigeant principal des ressources humaines Larry Ostola, Champion des langues officielles Carol Sheedy, Directeur général de l'Est du Canada Bill Fisher, Directeur général de l'Ouest du Canada
Mandat général de l'institution fédérale (de 4 à 5 lignes). Ce résumé du mandat sera publié dans le Rapport annuel sur les langues officielles présenté au Parlement :	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
Coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 Titre exact N° de téléphone Courriel	Lynn Decarie Analyste des langues officielles 819-953-5050 Lynn.Decarie@pc.gc.ca
Coordonnateurs régionaux (s'il y a lieu) Titres exacts Numéros de téléphone Courriels	Lisbeth Savard Spécialiste des langues officielles Centre de services de l'Ouest et du Nord du Canada 145, avenue McDermot Winnipeg (Manitoba) R3B 0R9 Lisbeth.Savard@pc.gc.ca Brenda Corrigan Conseillère, Stratégies et programmes de renouvellement du personnel Ouest et Nord du Canada 1550, 635-8 ^e Avenue S.-O. Calgary (Alberta) T2P 3M3 Brenda.Corrigan@pc.gc.ca Kim-Lai Wong Conseillère, Stratégies et programmes de renouvellement du personnel Est du Canada C.P. 6060, succursale Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4V7 Kim-lai.Wong@pc.gc.ca

AGENCE PARCS CANADA

Contexte et responsabilités de l'Agence Parcs Canada

Mandat

« Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »

La stratégie du gouvernement fédéral visant à appuyer les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) comprend un cadre de responsabilisation qui exige que les ministères et les agences jouent un rôle dans les domaines suivants : sensibilisation à la dualité linguistique et aux priorités ou aux nouvelles initiatives des CLOSM; communications avec les CLOSM sur les programmes et les services; coordination et lien avec les autres organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux; responsabilisation et de production d'un plan d'action sur la mise en application de l'article 41 (Partie VII) de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Parcs Canada protège, préserve et met en valeur un magnifique réseau de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques nationaux partout au pays. Par la collaboration avec les CLOSM, l'Agence contribue à la promotion d'un autre aspect de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, qui stipule ce qui suit :

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ainsi qu'à appuyer et à promouvoir leur développement et la pleine reconnaissance et utilisation du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Les mesures soulignées dans ce plan visent à développer et à améliorer la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle. Pour atteindre ces buts, Parcs Canada agit de manière à concrétiser quatre objectifs :

1. Élaborer et mettre en place des programmes de mise en valeur du patrimoine qui tiennent compte de l'existence des communautés minoritaires de langue officielle.
2. Travailler en collaboration avec les représentants des CLOSM à la création d'infrastructures touristiques locales, régionales et nationales.
3. Encourager et appuyer l'expression de la dualité linguistique canadienne en travaillant conjointement avec les chefs de file locaux et nationaux à la promotion de cette dualité.
4. Assurer la représentation des communautés de langue officielle au sein de l'effectif de Parcs Canada.

Les consultations publiques sont un élément essentiel du processus d'élaboration du plan directeur des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Elles permettent de sonder l'opinion des communautés de langue minoritaire.

Sommaire des principaux progrès réalisés durant la période que couvrait le plan d'action

Le mandat de Parcs Canada s'harmonise avec l'esprit de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) en ce sens que l'Agence protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Ces deux éléments touchent de près les valeurs de tous les Canadiens, notamment celles des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

En livrant son mandat, l'Agence contribue positivement à la promotion des deux langues officielles et des deux communautés linguistiques du Canada. Parcs Canada a défini des mesures particulières pour guider son succès dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Sensibilisation

Tous les gestionnaires, les employés et les intervenants de l'Agence connaissent et comprennent leurs obligations en vertu de l'article 41 et démontrent une sensibilité accrue aux besoins et aux préoccupations des CLOSM

Consultations

Les consultations formelles et informelles se font sur une base régulière dans les différentes unités d'affaires, surtout dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

Communications

L'Agence continuera à joindre les CLOSM par l'entremise de leurs médias.

Coordination et liaison

Les représentants de Parcs Canada continueront de participer activement aux différents réseaux fédéraux qui appuient les langues officielles afin de cibler des partenaires potentiels parmi les membres de ces réseaux.

Financement et prestation de programmes

L'Agence continuera d'explorer la possibilité de mener des projets conjointement avec les CLOSM et d'en tirer avantage.

AGENCE PARCS CANADA

Reddition de comptes

L'Agence fera en sorte que son Rapport sur les plans et les priorités (RPP), son Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et son Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) tiennent compte et intègrent les activités liées à la mise en œuvre de l'article 41.

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS
MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES
OFFICIELLES
2010 - 2013

Sensibilisation (Activités internes)

Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.

Résultat visé

Les employés et les gestionnaires connaissent et comprennent leurs responsabilités concernant les CLOSM et l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Activités prévues pour atteindre le résultat visé	Extrants visés	Indicateurs de rendement
Diffuser de l'information sur la LLO et les CLOSM.	Diffusion d'information pertinente et distribution de matériel par le biais du site intranet de Parcs Canada et d'autres moyens. Le cadre de responsabilisation des langues officielles prévoit que les gestionnaires des services opérationnels consultent les CLOSM.	Exemples concrets de diffusion d'information et de distribution de matériel. Les gestionnaires des services opérationnels comprennent, valident et utilisent le cadre de responsabilisation en matière de langues officielles.
Encourager les employés de l'Agence à participer à des activités liées aux CLOSM.	Les Rendez-vous de la francophonie et d'autres activités ont fait l'objet d'une campagne de promotion, et les employés ont eu l'occasion d'y participer.	Divers moyens de promouvoir les activités ont été mis en œuvre. La promotion des activités vise différents groupes internes et externes. Présence des employés à diverses activités.
Aider les employés qui collaborent avec les CLOSM à diffuser l'information sur ces dernières auprès de leurs collègues.	Différents moyens ont été utilisés pour permettre l'échange d'information au sein de l'Agence.	Les occasions d'échange ont fait l'objet d'une promotion à l'interne, et des échanges ont eu lieu.
Nommer un nouveau Champion des langues officielles.	Un nouveau Champion a été formé sur les façons de	Séances de formation données au Champion par le directeur du

AGENCE PARCS CANADA

	sensibiliser les employés aux enjeux liés aux CLOSM.	recrutement et du maintien de l'effectif et la coordonnatrice nationale des langues officielles.
--	--	--

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2010 - 2013

Consultations (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

Activités (p. ex., comités, discussions et réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (p. ex., tables rondes et groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.

Résultat visé

Création de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; chacune d'elles cherche à comprendre les besoins et le mandat de l'autre.

Activités prévues pour atteindre le résultat visé	Extrants visés	Indicateurs de rendement
<p>Consulter les membres des CLOSM sur les plans, les programmes et les activités des unités de gestion et des centres de services.</p>	<p>Une relation étroite avec les CLOSM est maintenue.</p> <p>Les plans, les programmes et les activités de Parcs Canada tiennent compte des besoins des CLOSM.</p>	<p>Commentaires des CLOSM.</p> <p>Rencontres, contacts et échanges avec les CLOSM.</p>
<p>Participer aux associations, aux activités et aux projets régionaux des CLOSM pour mieux comprendre leurs besoins.</p>	<p>Une relation étroite avec les CLOSM est maintenue.</p> <p>Les plans, les programmes et les activités de Parcs Canada tiennent compte des besoins des CLOSM.</p>	<p>Commentaires des CLOSM.</p> <p>Rencontres, contacts et échanges avec les CLOSM.</p>

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS
MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES
OFFICIELLES
2010 - 2013

Communications (Transmission d'information aux CLOSM)

Activités de communications externes visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de diffusion; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.

Résultat visé

La culture des CLOSM reflète une grande compréhension du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent des renseignements pertinents et à jour sur les programmes et services de l'institution fédérale.

AGENCE PARCS CANADA

Activités prévues pour atteindre le résultat visé	Extrants visés	Indicateurs de rendement
Utiliser les médias des CLOSM pour diffuser de l'information sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.	Les CLOSM sont bien informées des programmes, des services et des activités de Parcs Canada susceptibles de les intéresser.	Des publicités, des publications et d'autres outils promotionnels sont envoyés aux médias des CLOSM.
Utiliser les médias pour promouvoir le développement touristique et économique des CLOSM.	Les médias sont bien informés des programmes, des services et des activités de Parcs Canada susceptibles d'intéresser les CLOSM. L'affluence touristique augmente dans les endroits où se trouvent les CLOSM.	Des publicités, des publications et d'autres outils promotionnels sont envoyés aux médias. Augmentation de l'affluence touristique (en fonction des possibilités de croissance).
Utiliser les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation pour diffuser de l'information sur les CLOSM.	Les utilisateurs des services et des installations de l'Agence sont bien informés sur les CLOSM.	Des publicités, des publications et d'autres outils promotionnels sur les CLOSM sont offerts aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation.
Mettre à jour et adapter la stratégie de communication des langues officielles (notamment la mise en œuvre de l'article 41).	Activités de communication et messages ciblés.	La stratégie est approuvée, diffusée et expliquée aux divers gestionnaires, employés et intervenants.

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2010 - 2013

Coordination et liaison (N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités

AGENCE PARCS CANADA

organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux et autres à divers forums gouvernementaux.

Résultat visé

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et la vitalité des CLOSM et échanger les pratiques exemplaires.

Activités prévues pour atteindre le résultat visé	Extrants visés	Indicateurs de rendement
Appuyer le réseau de coordonnateurs des langues officielles de l'Ouest et du Nord, et développer le réseau de l'Est.	Les réseaux des langues officielles de Parcs Canada sont opérationnels et efficaces.	Connaissance accrue des coordonnateurs régionaux des langues officielles. Coordination accrue des mesures et des échanges en matière de pratiques exemplaires.
Faire participer le nouveau Champion aux initiatives interministérielles en matière de langues officielles.	Interventions et prise en charge par le Champion.	Le Champion appuie les initiatives et en fait la promotion.
Participer aux réseaux fédéraux en appui aux langues officielles et aux CLOSM.	Interventions et prise en charge par les représentants de Parcs Canada.	Présence et participation aux rencontres.

AGENCE PARCS CANADA

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2010 - 2013

Financement et prestation de programmes

Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale.

Résultat visé

Les CLOSM font partie des clients réguliers de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; l'institution fédérale tient compte des besoins des CLOSM (p. ex., distribution géographique et possibilité de développement).

Activités prévues pour atteindre le résultat visé	Extrants visés	Indicateurs de rendement
Créer et maintenir des partenariats avec les CLOSM et collaborer à leurs projets.	Partenariats actifs et productifs. Échange de services.	Les unités de gestion et les centres de services font partie de partenariats et échangent des services avec les CLOSM.
Travailler avec les CLOSM pour offrir des programmes et des services qui reconnaissent leur contribution à notre patrimoine naturel et culturel ainsi que les incidences positives sur leur développement économique.	Partenariats actifs et productifs. Échange de services. Durabilité et vitalité de divers groupes des CLOSM.	Les unités de gestion et les centres de services font partie de partenariats et échangent des services avec les CLOSM. Les membres sont nombreux et participent activement aux groupes des CLOSM avec qui Parcs Canada travaille.

AGENCE PARCS CANADA

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2010 - 2013

Reddition de comptes

Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (p. ex., Rapport sur les plans et priorités (RPP), Rapport ministériel sur le rendement (RMR), plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.)

Résultat visé

Pleine intégration du point de vue des CLOSM et de l'article 41 de la LLO dans les politiques, les programmes et les services de l'institution fédérale; la structure de rapport, les évaluations et les examens des politiques permettent de déterminer de quelle façon le point de vue des CLOSM peut être mieux intégré.

Activités prévues pour atteindre le résultat visé	Extrants visés	Indicateurs de rendement
S'assurer que Parcs Canada met en place divers mécanismes pour évaluer son rendement dans la mise en œuvre du programme des langues officielles et des activités connexes (y compris celles liées aux CLOSM).	Des mécanismes efficaces, efficients et rentables sont en place.	Les données servant à l'évaluation du rendement lors de la mise en œuvre des programmes de langues officielles et des activités connexes sont facilement accessibles.
Fournir les rapports et les plans sur les langues officielles à l'unité administrative responsable du RPP, du RMR et du CRG.	Les initiatives et priorités liées à la mise en œuvre de l'article 41 sont prises en compte lors de la préparation des documents ministériels officiels.	D'importantes initiatives et priorités en matière de langues officielles sont contenues dans le RPP, le RMR et de CRG.

AGENCE PARCS CANADA

Liste de diffusion

En plus de remettre votre plan d'action à Patrimoine canadien, il demeure entendu que vous devez également le transmettre aux intervenants parlementaires et communautaires intéressés.

- **Greffier du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes**
Visitez de site Web du Comité pour obtenir ses coordonnées :
(<http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeContact.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=2>)
- **Greffier du Comité permanent des langues officielles du Sénat**
Visitez de site Web du Comité pour obtenir ses coordonnées :
(http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenContact.asp?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm_id=595)
- **Commissaire aux langues officielles**
Visitez le site Web du Commissariat aux langues officielles pour obtenir ses coordonnées :
(http://www.ocol-clo.gc.ca/html/contact_f.php)
- **Organismes communautaires** (CLOSM et autres organismes intéressés)
Indiquez à quel organisme communautaire vous ferez parvenir votre plan d'action. En plus de l'envoyer à vos partenaires actuels, vous voudrez peut-être l'envoyer également à d'autres partenaires futurs, par exemple des groupes qui pourraient être intéressés au travail de votre institution. Ces renseignements permettront entre autres à Patrimoine canadien de mieux comprendre les partenaires de votre institution.

Les institutions fédérales doivent afficher leur plan d'action sur leur site Web.

Adresse Web exacte du rapport de résultats de votre institution : www.pc.gc.ca